

**PROJET D'INTERVENTION**

*impliquant des intervenants extérieurs pour participer aux activités scolaires*

**Guide d'accompagnement**

Ce document doit être utilisé dans tous les cas où l'école fait appel à un intervenant extérieur, quel que soit le domaine disciplinaire concerné et le statut de l'intervenant.

**☛ Le projet est renseigné et autorisé par le directeur**

Un projet peut impliquer trois types d'intervention :

▪ **Vie scolaire**

*(le document est interne à l'école)*

Il s'agit d'une contribution à la vie scolaire sans acte pédagogique direct.

L'intervenant participe à la vie quotidienne : aide matérielle, habillage, surveillance, serre file,... Il ne contribue pas à l'enseignement mais peut avoir en charge momentanément un petit groupe d'élèves, toujours sous la responsabilité de l'enseignant.

▪ **Intervention ponctuelle**

*(le document est interne à l'école)*

L'intervention n'a lieu qu'une seule fois pour la même classe avec le même intervenant.

L'intervenant apporte un concours (témoignage, illustration, conduite d'un atelier,...).

▪ **Intervention s'inscrivant dans la durée**

*(le document est transmis à l'IEN)*

L'intervention a lieu plus d'une fois pour la même classe avec le même intervenant. Il apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement. Le projet est transmis à l'IEN pour observation.

**Une convention doit être signée lorsque les intervenants extérieurs sont rémunérés par une collectivité publique ou appartiennent à une personne morale de droit privé, notamment une association, et interviennent régulièrement dans le cadre scolaire c'est à dire pour une durée supérieure ou égale à six heures par intervenant, par école et pour l'année scolaire.**

**1/ volet pédagogique**

On se référera utilement aux sites suivants :

Domaines disciplinaires concernés	Sites de références
EPS	EPS 38 : <a href="http://www.ac-grenoble.fr/eps1/">http://www.ac-grenoble.fr/eps1/</a>
Education artistique	Livret de parcours culturel <a href="http://www.ac-grenoble.fr/educationartistique.isere/">http://www.ac-grenoble.fr/educationartistique.isere/</a>
Sciences/EDD	<a href="http://www.ac-grenoble.fr/mathsscience/spip.php?rubrique99">http://www.ac-grenoble.fr/mathsscience/spip.php?rubrique99</a>
Langues	Site maîtrise de la langue : <a href="http://www.ac-grenoble.fr/ml38/">http://www.ac-grenoble.fr/ml38/</a> Site LVE : <a href="http://www.ac-grenoble.fr/lve38/spip.php?article49">http://www.ac-grenoble.fr/lve38/spip.php?article49</a>
TICE	Site Mission TICE : <a href="http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/">http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/</a>

- Fondement du projet et lien avec le projet d'école

*Faire apparaître l'axe du projet d'école concerné ; les compétences spécifiques prioritairement visées (une ou deux) ; compétences en référence au socle commun ;...*

- Description du projet

*Indiquer ce que les élèves apprennent à chaque grande étape du déroulement du projet. Pour les projets artistiques, joindre la note d'intention de l'artiste.*

- Modalités d'évaluation prévues

*Indiquer comment les apprentissages des élèves sont évalués ; le cas échéant : quel aboutissement ou quelle valorisation du projet ? ...*

- Exploitation en lien avec les autres champs disciplinaires

## **2/ Montage technique**

- Plusieurs classes peuvent être concernées par le projet d'intervention (par niveau ou par cycle)
- Le projet doit comporter un nombre suffisant de séances pour permettre de réels apprentissages.

Ces séances sont conduites avec ou sans intervenant.

## **3/ Pilotage et suivi des actions**

- Modalités d'organisation de la concertation entre l'enseignant, l'intervenant ou l'organisme

*Avant, pendant, après le projet ; mode de communication (écrit, oral).*

- Dispositif d'organisation prévu

*Organisation de la classe ou des classes, nombre de groupes, groupes de besoins ou ateliers.*

- Rôle de l'enseignant, de l'intervenant

*Répartition des tâches, co-intervention.*

- Organisation de la sécurité

*Consignes à observer ; conduite à tenir en cas d'accident (numéro d'urgence) ; élèves à besoins spécifiques (PAI, PPS). Pour la **natation scolaire**, se référer à la dernière circulaire en vigueur et préciser les modalités liées à la surveillance : nombre de bassins utilisés, personnes affectées à la surveillance et diplôme, attestation écrite de la connaissance du plan d'organisation de sécurité et de secours (POSS).*

## **4/ Engagement des partenaires**

- Intervenants non soumis à un accord ou un agrément

*Exemples de domaine : conte, cuisine, environnement, informatique, ...*

- Intervenants bénéficiant d'un accord pour participation

*Pour les interventions en éducation artistique (sauf éducation musicale)*

- Intervenants bénéficiant d'un agrément

*Pour les interventions en éducation musicale et en éducation physique et sportive*

- Organisme dont dépendent les intervenants

*Organismes ayant une convention avec l'inspection académique et possédant des personnels mis à disposition, exemples : école de ski, centre nautique ... Structures culturelles partenaires.*

☞ **Le document est transmis à l'IEN pour les projets d'intervention ayant une contribution à l'enseignement et s'inscrivant dans la durée.**

***Pour compléter chaque rubrique, on prendra appui sur les indications en italique***

***Références réglementaires : Articles D 551-1 et suivants du Code de l'Éducation – Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 (Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires)***